

## La motte castrale de la Guerche en Saint-Brévin

Une étude consacrée au toponyme «Guerche» dans l'Ouest de la France, menée dans le cadre d'un mémoire de D.E.A. sous la direction de Jean-Christophe Cassard, nous a amené à nous intéresser à la région de Clisson et, plus largement, au sud du comté de Nantes<sup>1</sup>. Cette région de Marche promettait en effet d'être riche d'enseignements concernant la problématique d'un *limes* fortifié de «guerches» au Haut Moyen Âge. Hélas, des occurrences du toponyme voisines de Clisson, pas une ne semblait plus ancienne que le Bas Moyen Âge, principalement du fait de nombreux glissements toponymiques. Ainsi, à une quinzaine de kilomètres au sud de Clisson, la Haute et la Basse Guerche en Saint-Philbert-de-Bouaine (Vendée) relevaient au xv<sup>e</sup> siècle de la maison et domaine noble de la Guerche en La Chevrolière. À Monnières (Loire-Atlantique), c'est vraisemblablement encore à un phénomène de glissement toponymique qu'est imputable l'implantation du toponyme les Guerches au xvii<sup>e</sup> ou au xviii<sup>e</sup> siècle. Quant à la commune du Pallet, tout semble indiquer que les Guerches ne doivent leur apparition sur le cadastre contemporain qu'à une erreur récente. Enfin, en se dirigeant vers l'ouest, dans le Pays de Retz, toutes les occurrences, à l'exception peut-être de celle de La Chevrolière, nous ramènent à la seigneurie de la Guerche en Saint-Brévin. Bien loin donc de Clisson.

Cette remise en cause de l'existence d'un glacis fortifié, la mise en exergue de la Guerche en Saint-Brévin ainsi que la présence en ce dernier lieu d'une butte depuis longtemps identifiée comme une motte castrale nous ont encouragé à étudier un thème quelque peu boudé par l'historiographie consacrée à ce toponyme : l'apparition de châteaux à motte sur un site de «Guerche». Les plus anciennes chartes attestant de l'existence du toponyme remontent pourtant au xi<sup>e</sup> siècle. Ce dernier, de plus, y est presque systématiquement associé à un château et/ou à une seigneurie. Il

<sup>1</sup> BRUNET, Gaëtan, *Les Guerches dans l'Ouest de la France au Haut Moyen Âge*, mémoire pour l'obtention du D.E.A. Cultures et civilisations de la Bretagne et des pays celtiques, sous la direction de Jean-Christophe Cassard, Brest, 2002. C'est à ce travail que sont empruntés la plupart des exemples. Le lecteur y trouvera toutes les références utiles. Voir plus particulièrement p. 68-90 et p. 104-128.

semble donc pertinent de s'interroger sur les liens unissant les «Guerches» à l'édification des premiers châteaux à motte et à l'émergence des premières seigneuries.

C'est cette problématique que nous nous proposons d'aborder ici au travers de l'étude de la motte castrale de la Guerche en Saint-Brevin, en découvrant le site lui-même, tant par la diplomatique que par la topographie, puis en le replaçant dans un contexte plus large avant d'en proposer une datation et une synthèse.

## Le site

### *Les témoignages écrits*

Le château de la Guerche, en fait un manoir, est aujourd'hui un lieu-dit situé à environ 1,5 km. du centre de Saint-Brevin, le long de la Route Bleue. La première mention écrite du toponyme «Guerche» que l'on puisse rapprocher de Saint-Brevin date de 1104. Cette année-là, une dame Barbota, encouragée par l'évêque de Nantes, Benoît de Cornouaille, et inspirée par la réforme grégorienne, concède à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, l'église de Saint-Brevin qu'elle détenait. Cette donation, dont la relation nous a été conservée par deux chartes, se fait en présence de nombreux témoins présentés par chacune des deux parties<sup>2</sup>. Du côté de Barbota, le premier signataire est un certain Alain, seigneur de la Guerche : *Alanus, dominus Guirche*<sup>3</sup>.

La donation concerne indéniablement Saint-Brevin et au moins deux des témoins présentés par Barbota, Garsire de Rais et Raoul de Corsept, pour ne citer que les plus aisément identifiables, sont originaires du pays de Retz. Il n'y a donc guère de doute quant à l'identification du *Guirche* des chartes avec l'actuel lieu-dit.

Si un seigneur de la Guerche apparaît bien dans ce document, tel n'est pas le cas de son éventuel château. Et, bien que la présence d'un *dominus*

<sup>2</sup> Les deux chartes sont conservées aux Archives départementales du Maine-et-Loire sous les cotes H 110, fol. 42 et H 1781. Voir également les éditions de ces chartes dans : MORICE, Dom Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, T. I, colonne 389 – précisons que Dom Morice propose une datation erronée (entre 1038 et 1049) – et BERTRAND de BROUSSILLON, Arthur, LE LONG, Eugène, *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers (ordre de Saint-Benoît)*, 3 vol., Angers, 1896, t. I, p. 385-387, pièce DCCCCX. On trouvera une traduction des deux versions de la charte dans : DURU, André, *Saint-Brevin à travers les siècles*, s. l., 1996, p. 181-182 et p. 183-184.

<sup>3</sup> Arch. dép. Maine-et-Loire, H 110, fol. 42 et H 1781 : «*Ex parte vero Barbote : Alanus, dominus Guirche, et Garsilius, dominus de Razais, et Judiquel Huelve et Radulfus de Corset et Evenus Gasmat et Paganus presbiteralis et Menus Rivalt et David clericus et Frero, frater ejus, et Daniel Ignero et alii quamplures*».

au début du XII<sup>e</sup> siècle incite à voir dans l'actuel tumulus une motte castrale, la chose ne peut être encore assurée. Fort heureusement, le premier témoignage attestant l'existence d'un château proprement dit est de peu postérieur. En 1113, les moines des abbayes de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Jouin de Marnes règlent un différend concernant l'église, bien éloignée, de Saint-Jouin du Lude (Le Lude, Sarthe). Afin de mettre un terme à leur querelle, les deux abbés conviennent, sous la direction de l'évêque d'Angers, Renaud de Martigné, d'un échange. Les moines de Saint-Jouin de Marnes abandonnent alors toutes leurs prétentions sur l'église du Lude tandis que ceux de Saint-Aubin abandonnent les leurs sur la chapelle qui se trouve «dans le château de la Guerche» (*in castello Guirchie*)<sup>4</sup>. Bien que l'affaire semble entendue, l'absence de toute description ainsi que l'emploi d'un terme aussi général que *castello* ne nous permet pas encore d'affirmer avec certitude que ce «château de la Guerche» est bien une motte castrale.

Les aléas de la documentation nous font attendre le Bas Moyen Âge pour voir apparaître la première mention explicite de l'existence d'une motte. Ainsi, dans un aveu rendu en 1406 au sire de Retz, Alain III de Saffré reconnaît posséder «la moitié de la mothe de la Guierche». Il s'agit là sans aucun doute d'une motte castrale. En effet, il est acquis que les mottes castrales ont encore à la fin du Moyen Âge une haute valeur symbolique, celle de la puissance seigneuriale et du fief, ce qui leur vaut de figurer en bonne place dans les aveux et dénombremens<sup>6</sup>. Quant au partage de la motte, il a été observé à la même époque en d'autres contrées. Ainsi, Gabriel Fournier nous rapporte le cas, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, de la motte du château de Moriat (Puy-de-Dôme) que les héritiers de la seigneurie se partagent en autant de parties<sup>7</sup>. Enfin, Alain III évoque par ailleurs son «herbergement de la Guierche» ou son «hostel», mais il n'est nul part question de château. Ces deux termes désignant alors la résidence généralement non fortifiée du détenteur d'un fief, la présence d'un château de pierre semble donc exclue<sup>8</sup>. En conséquence, plus qu'un élément d'une improbable forteresse maçonnée, il y a tout lieu de voir dans la «mothe» de l'aveu un vestige, peut-être déjà remanié ou miné, de la motte castrale originelle.

<sup>4</sup> BERTRAND de BROUSSILLON, Arthur, LELONG, Eugène, *Cartulaire de l'Abbaye...*, t. II, *Chartes Complémentaires*, Angers, 1903, p. 305, pièce DCCCXXIX : «*Habebant monachi Sancti Albini, in territorio nannetensi, matricem ecclesiam Sancti Brevdani, infra cujus terminos monachi Sancti Jovini capellam in castello Guirchie non satis canonice possidebant.*». Traduction de la charte dans : DURU, André, *Saint-Brevin à travers les siècles*, s. I., 1996, p. 185-186.

<sup>5</sup> BLANCHARD, René, Éd., *Cartulaire des sires de Rais, 1160-1449*, Archives Historiques du Poutou, XXVIII (1898) et XXX (1899). Pour notre exemple, voir XXX, p. 410-415, pièce CCXXI.

<sup>6</sup> FOURNIER, Gabriel, *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Paris, 1978, p. 79.

<sup>7</sup> *Ibid.*, voir n. 15.

Les différents documents que nous venons d'étudier dissipent donc le doute portant sur la nature de l'actuel tumulus. L'examen du site et de sa topographie confirme, comme nous allons le voir, l'existence d'un château à motte et balaye les dernières incertitudes.

### *Sur place, un ensemble castral typique*

Les vestiges conservés étant identifiés, avec l'appui des textes, comme ceux d'une ancienne motte, nous pouvons nous atteler à la recherche des traces des différents éléments de l'ensemble castral.

La première étape de cette enquête consiste à consulter les planches du plus ancien cadastre, aussi appelé cadastre «napoléonien», mais également les états de sections correspondants pour tenter de mettre au jour un parcellaire ou des microtoponymes typiques des châteaux à motte. C'est sans peine et sans surprise que l'on découvre quelques-unes de ces traces dans le cadastre de Saint-Brevin de 1810. Sur la planche B1 dite du «Château de la Guerche» se distingue en effet un ensemble qui ne peut être que celui évoqué par la charte de 1113, tous les éléments cités y étant présents (voir figure 1)<sup>9</sup>.

Le plus aisément discernable de ces éléments est bien évidemment le château à motte lui-même. La planche du cadastre représente clairement un ensemble motte/basse-cour ceint d'une douve. La microtoponymie révélée par les états de sections vient soutenir cette conclusion : au numéro 185 se trouve ainsi «la grande motte» décrite comme une butte et une pâture. Ce que nous pensons être la basse-cour apparaît derrière le même microtoponyme en 186, mais est présentée comme une terre. L'absence de précision quant au relief sous-entend vraisemblablement que la parcelle est plane. Compte tenu de la forme de cette dernière, il n'y a guère de doute sur l'identification. Le tout est protégé par une «douve du logis», au numéro 188. Et enfin, derrière le numéro 189, le toponyme «la petite motte», point d'appui d'un passage face à une entrée ou un avant-poste, vient compléter le site<sup>10</sup>.

Ainsi que nous l'avons annoncé, des indices concernant la présence de la chapelle dont il est question dans la charte de 1113 paraissent également pouvoir être décelés. Toutefois, ici, le parcellaire n'a pas figé de forme caractéristique. Et seule la microtoponymie permet de délimiter un

<sup>8</sup> DURAND, Philippe, *Petit glossaire du château au Moyen Âge, Initiation au vocabulaire de la castellologie*, Toulouse, 2001, p. 7, articles «hébergement» et «hôtel ou hostel».

<sup>9</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique : cadastre napoléonien de 1810, plan 7 P 3252, planche B1 dite du «Château de la Guerche», états de section 7 P 1687\*.

<sup>10</sup> Un dispositif semblable, où une «barbacane» protège l'entrée, a été observé sur le site de la Butte du Château à Bretoncelles, dans l'Orne. FLAMBARD-HERICHER, Anne-Marie, BERNOUIS, Philippe, DECAËNS, Joseph, «La "Butte du Château" à Bretoncelles. Un exemple de la conquête territoriale des Rotrou», *Château-Gaillard XIX*, actes du colloque international de Graz (Autriche) 22-29 août 1998, Caen, Publications du CRAM, 2000, p. 75-82.

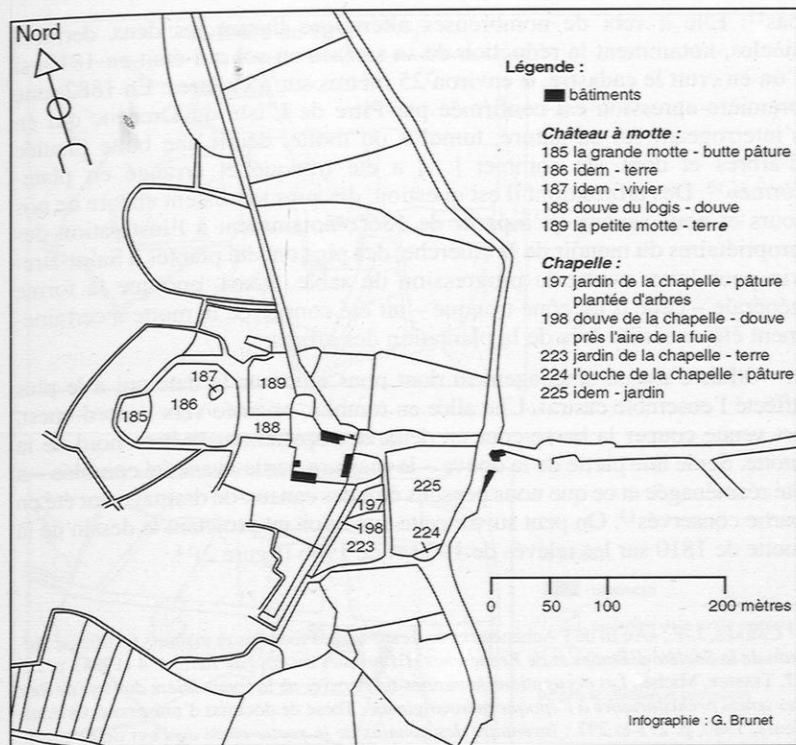


Figure 1. – Le château à motte de la Guerche en Saint-Brevin  
 d'après le cadastre de 1810  
 (Section B1 dite du «Château de la Guerche»)

espace ayant accueilli ou bordé le bâtiment disparu. Des parcelles portent ainsi les noms suivants : le «jardin de la chapelle» (numéros 197 et 223), la «douve de la chapelle» (numéro 198) – cette «douve» borde une allée en remblai donnant sur une fuie disparue, le tout est postérieur à l'époque médiévale – ou «l'ouche de la chapelle» (numéros 224 et 225). L'absence de vestiges visibles ou de substructions nous incite à la prudence. Si la microtoponymie témoigne bien de la présence de la chapelle, elle n'a qu'une valeur indicative pour ce qui est de l'emplacement exact de cette dernière. Ses ruines peuvent ainsi se trouver dans l'une de ces parcelles ou à leur voisinage.

L'étude de la topographie du site achève de nous convaincre de la présence d'un château à motte à la Guerche. La motte, élément le plus important, est encore visible aujourd'hui. Il s'agit d'un tertre d'environ 20 mètres de diamètre et de 4 à 5 m de hauteur, par rapport au sol le plus

bas<sup>11</sup>. Elle a subi de nombreuses altérations durant les deux derniers siècles, notamment la réduction de sa surface au sol qui était en 1810, si l'on en croit le cadastre, d'environ 25 mètres sur 35 mètres. En 1882, une première agression est confirmée par Pitre de L'Isle du Dreneuc qui en s'interrogeant sur sa nature, tumulus ou motte, décrit une butte plantée d'arbres et dont «le sommet [...] a été tronqué et arrangé en plate-forme»<sup>12</sup>. Des arbres dont il est question, des pins subsistent encore de nos jours et nous savons qu'à partir de 1860, notamment à l'instigation des propriétaires du manoir de la Guerche, des pins ont été plantés à Saint-Brevin pour lutter contre la progression du sable. Ainsi, quoique la forme générale – celle d'un cône tronqué – ait été conservée la motte a certainement été remaniée lors de la plantation des arbres.

Mais c'est un aménagement dont nous ignorons la date qui a le plus affecté l'ensemble castral. Une allée en remblai, orientée vers le nord-ouest, est venue couper la basse-cour en deux et empiéter sur la base nord de la motte. Seule une partie de la douve – la majeure partie ayant été comblée – a été réaménagée et ce que nous pensons être des canaux de drainage ont été en partie conservés<sup>13</sup>. On peut suivre cette évolution en projetant le dessin de la motte de 1810 sur les relevés de 1930 et de 1996 (figure 2)<sup>14</sup>.

<sup>11</sup> CARAËS, J.-F., «Au fil de l'Acheneau et du Tenu, mottes féodales et manoirs fortifiés», *Bulletin de la Société d'Études et de Recherches Historiques du Pays de Retz*, n° 4 (1984), p. 20-27. TESSIER, Michel, *Les occupations humaines successives de la zone côtière du Pays de Retz des temps préhistoriques à l'époque mérovingienne*, Thèse de doctorat d'université, Orléans-Tours, 1980, p. 273 et 297 ; *Inventaire des tumulus de la partie ouest du Pays de Retz*, rapport dactylographié conservé au S.R.A. des Pays de la Loire, 1995.

<sup>12</sup> DE L'ISLE DU DRÉNEUC, *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure*, Nantes, 1882, p. 288 : «À un kilomètre au sud de Saint-Brevin, on trouve près d'un petit village que traverse la route de Saint-Michel la maison de campagne désignée sous le nom de Château de la Guerche. À cent pas à l'ouest dudit château, j'ai vu une butte artificielle de 30 mètres de diamètre sur 4 mètres d'élévation, quelques arbres ont poussé sur le sommet qui a été tronqué et arrangé en plate-forme. Motte ou Tumulus ? Des fouilles nous diraient sans doute le mot de cette grosse énigme. Je pense que les terres qui ont servi à former cette butte proviennent du creusement d'un étang qui existe tout auprès.». L'étang en question peut être l'un des viviers ou plus certainement, le grand bassin de la douve alors en voie de comblement.

<sup>13</sup> Michel Tessier, que nous remercions pour cette information, distingue une vaste enceinte ovale englobant motte et basse-cour. Toutefois, si nous n'excluons pas la présence d'une structure défensive, nous ne sommes pas convaincus par le tracé qu'il propose. Là où celui-ci voit d'anciens fossés, nous ne voyons qu'un heureux alignement de canaux et de chemins dû à des travaux récents comme le démontre la comparaison des cadastres de 1810 et 1930. De plus, la topographie – une partie de l'enceinte se serait trouvée dans le marais – ainsi que la taille importante de l'ensemble supposé – plus de 350 mètres sur 200 mètres – conjuguée au silence de Pitre de L'Isle du Dreneuc, qui a pourtant visité le site et s'est intéressé à la motte (voir plus haut), sont pour nous autant d'arguments majeurs contredisant l'hypothèse de Michel Tessier.

<sup>14</sup> Le cadastre des années 30 et le relevé de 1996 nous ont été fournis par M. Leclerc, travaillant à la mairie de Saint-Brevin-les-Pins. Nous tenons à le remercier pour sa bienveillante collaboration.

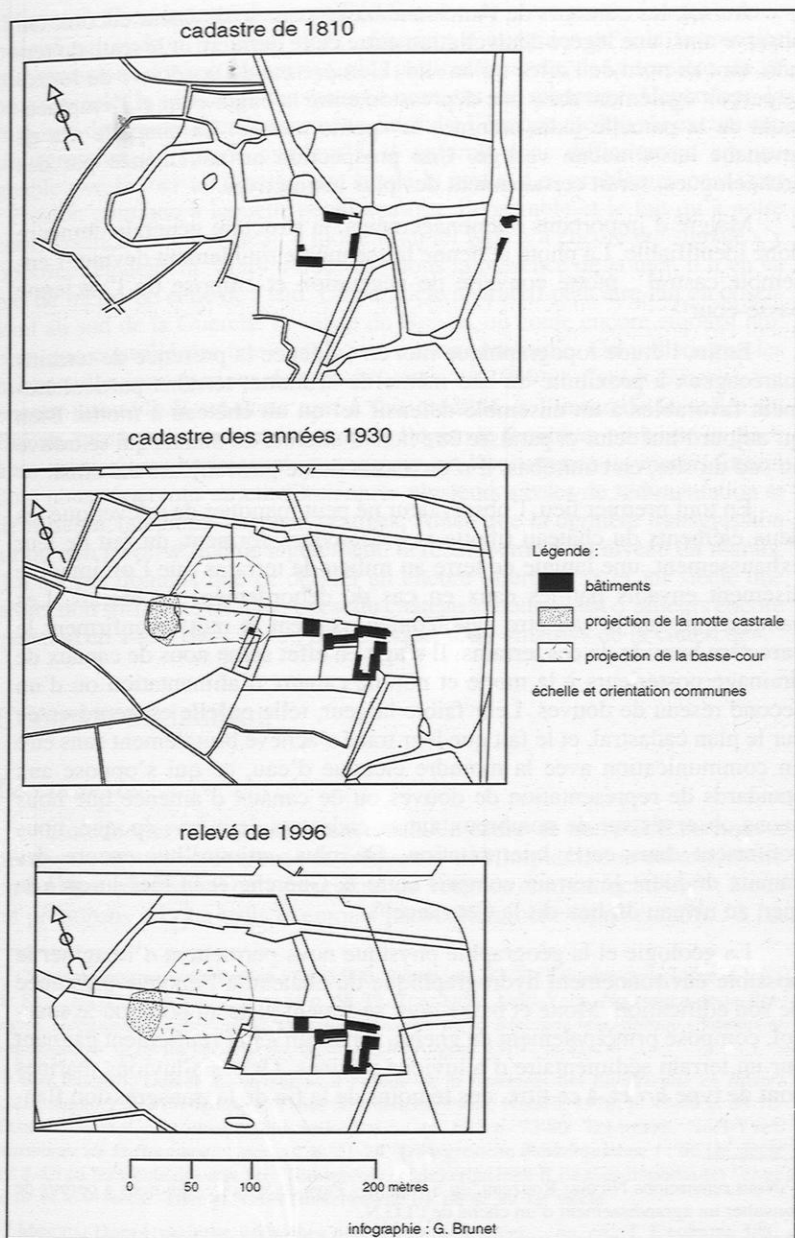


Figure 2. - Évolution du site de la Guerche de 1810 à 1996

Au sol, les contours de l'ancienne basse-cour se devinent encore. On observe ainsi une légère dénivellation entre cette dernière et le reste du terrain, tant au nord de l'allée qu'au sud. L'empreinte de la «douve du logis» se perçoit également dans une dépression entre la basse-cour et l'emplacement de la parcelle jadis nommée la «petite motte». La chapelle n'a en revanche laissé aucun vestige. Une prospection au sol, menée par des archéologues, serait certainement des plus instructives.

Malgré d'importants réaménagements, la structure générale demeure donc identifiable. La photo aérienne laisse même timidement deviner l'ensemble castral : motte couverte de végétation et emprise de l'ancienne basse-cour<sup>15</sup>.

Enfin, l'étude topographique met en évidence la présence de terrains marécageux à proximité du site même de la motte, terrains particulièrement favorables à un ensemble défensif tel qu'un château à motte. Bien qu'aujourd'hui celui-ci paraisse être hors d'atteinte du marais qui se trouve au sud du site, en contrebas, il n'en a sans doute pas toujours été ainsi.

En tout premier lieu, l'observateur ne peut manquer de relever que les deux éléments du château (motte et basse-cour), forment, du fait de leur exhaussement, une langue de terre au milieu de terrains que l'on imagine aisément envahis par les eaux en cas de débordement du marais. Les canaux qui, sur le cadastre napoléonien, cernent la motte confirment le caractère humide de ces terrains. Il s'agit en effet selon nous de canaux de drainage postérieurs à la motte et non de canaux d'alimentation ou d'un second réseau de douves. Leur faible largeur, telle qu'elle est représentée sur le plan cadastral, et le fait que leur tracé s'achève brutalement sans être en communication avec la moindre étendue d'eau, ce qui s'oppose aux standards de représentation de douves ou de canaux d'amenée que nous avons observés sur de nombreux autres cadastres de même époque, nous confortent dans cette interprétation. De plus, aujourd'hui encore des canaux drainent le terrain compris entre la Guerche et le Fief jusqu'à la mer, au niveau du lieu-dit la Courance<sup>16</sup>.

La géologie et la géographie physique nous permettent d'imaginer le possible environnement hydrographique du château à l'époque présumée de son édification. Motte et basse-cour se situent juste au point où le sous-sol, composé principalement de gneiss, forme un léger renflement gagnant sur un terrain sédimentaire d'alluvions marines. Or ces alluvions marines sont de type *bri* et, à ce titre, des témoins de la fin de la transgression flan-

<sup>15</sup> Nous remercions Nicolas Rouzeau, du S.R.A. des Pays de la Loire, qui nous a permis de consulter un agrandissement d'un cliché de l'I.G.N..

<sup>16</sup> Voir la carte de L'Institut géographique national au 1/25 000 de la série Top 25 : *Saint-Nazaire Pornic, Côte de Jade*, 1123 OT, Paris, 1991.



drienne<sup>17</sup>. Bien longtemps avant l'édification de notre motte, la mer a donc baigné cet endroit. Il serait donc séduisant d'imaginer qu'à la faveur des transgressions dunkerquiennes et, plus particulièrement, de la dernière, du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, le voisinage du site ait à nouveau été submergé. Cependant, la majorité des études menées sur notre littoral à l'époque médiévale exclue une transgression de grande ampleur<sup>18</sup>. Il apparaît donc difficilement envisageable que la mer ait directement bordé la motte. Les problèmes posés par l'érosion continue à laquelle serait soumise l'ensemble et le fait qu'à notre connaissance aucun château à motte d'un tel type n'a encore été signalé s'y opposent également. Mais si nous excluons la présence de la mer, il n'en va pas de même de celle de l'eau. Un parallèle instructif peut être fait en observant au sud de la Guerche la vallée du Boivre, où coule encore aujourd'hui, bien que contrôlé par une vanne, un ruisseau maritime. On y distingue les mêmes alluvions marines de type *bri*, mais en 1049 un *fluvius Bibere* y est encore attesté<sup>19</sup>. Il est donc tout à fait crédible, à l'instar de la vallée du Boivre, que la mer, en se retirant après l'épisode flandrien, ait laissé la place à un autre réseau hydrographique mineur, en l'occurrence un marais littoral dont nous observons aujourd'hui, après plusieurs siècles de sédimentation et de mise en valeur, les derniers vestiges. Ainsi, que la dernière transgression ait ou non favorisé, même légèrement, le rehaussement du niveau du marais, il n'est pas douteux que ce dernier ait encore offert au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle une protection suffisante au flanc ouest du château à motte. Il est d'ailleurs encore question en 1406, dans l'aveu déjà évoqué, d'un «maroys de la Guierche».

## Contexte et datation

### *Le contexte*

L'étude que nous avons menée dans le cadre de notre D.E.A. nous a permis de mettre en évidence la fréquence de l'implantation du toponyme en bordure immédiate ou à proximité de voies de communications<sup>20</sup>. Nous ne prendrons ici que trois exemples particulièrement représentatifs : à La

<sup>17</sup> Carte géologique de la France à 1/50 000, Paimboeuf XI-23, Estuaire de la Loire et Pays de Retz, BRGM et Livret explicatif p. 38-39. TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne, Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII<sup>e</sup> à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, Angers, 1994., p. 21-24.

<sup>18</sup> Voir PRIGENT, Daniel, *Contribution à l'étude de la transgression flandrienne en Basse-Loire, Apports de l'archéologie*, Thèse de troisième cycle, Nantes, 1978, p. 49-60 et 69-76. TESSIER, Michel, *Les occupations humaines...*, op. cit., p. 72-80. TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne...*, op. cit., p. 21-24. Transgression dunkerquienne I : du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Transgression dunkerquienne II (la plus importante) : entre le III<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle. Transgression dunkerquienne III, du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>19</sup> MORICE, Dom Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., T. I, colonne 388.

<sup>20</sup> BRUNET, Gaëtan, *Les Guerches dans l'Ouest de la France...*, op. cit., p. 73-76 et annexe 5.

Guerche en Indre-et-Loire la forteresse du xv<sup>e</sup> siècle, bâtie sur un *castrum wirchiae* attesté à la fin du xi<sup>e</sup> siècle, empiète sur la voie romaine Bourges-Saintes à l'endroit où celle-ci traverse la Creuse. Des situations presque identiques peuvent être observées sur des voies de moindre importance comme à Saint-Amand-sur-Sèvre (Deux-Sèvres) où la Guierche voisine un gué utilisé aux époques gallo-romaine et médiévale et enfin à La Guierche (Sarthe) où la motte surveillait un gué ainsi qu'un pont médiéval non daté sur la Sarthe<sup>21</sup>. Ces observations nous ont amené à envisager une possible fonction de contrôle des flux humains ou de marchandises ou tout au moins un lien fonctionnel avec les axes de communications.

Mais à Saint-Brevin, le réseau des voies de communications est difficilement repérable. Sans même parler de l'urbanisation contemporaine du littoral, l'ensablement progressif de la côte a modifié le paysage au point de nous cacher ou de nous rendre difficilement compréhensibles certains indices<sup>22</sup>. Le tableau d'assemblage du cadastre napoléonien nous fait prendre la mesure de ce phénomène au début du xix<sup>e</sup> siècle (figure 3). On y voit clairement les dunes cerner le bourg et envahir près du tiers du territoire de la commune.

Seuls quelques témoignages épars et isolés peuvent donc être collectés. Michel Tessier a ainsi repéré un possible chemin antique, menant à Saint-Père-en-Retz et passant au sud du site<sup>23</sup>. Léon Maître signale au sud-est de la motte, dans le secteur de l'actuel casino, une voie pavée découverte sous les sables et menant peut-être de Saint-Brevin à Pornic<sup>24</sup>. Sans

<sup>21</sup> Pour La Guerche (Indre-et-Loire) voir LEPINAIST, H.G. de, «Communication sur les voies gallo-romaines passant à la Guerche», *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. X (1895-1896), p. 258-261 et AUDIN, P., COUDERC, J.-M., HUBERT, M., SCHULE, A., *Dictionnaire des communes de Touraine*, s.l., 1987, p. 428-443. Pour la Guerche en Saint-Amand-sur-Sèvre (Deux-Sèvres) voir CHARBONNEAU-LASSAY, L., «Les Châtelliers-Châteaumur aux époques pré-historique et gallo-romaine (suite et fin)», *Revue du Bas-Poitou*, XXIX (1916), p. 29-36. Pour La Guierche (Sarthe) consulter son dossier parmi les dossiers de commune à la bibliothèque du Service Régional d'Archéologie des Pays de la Loire. Au moins 15 autres lieux-dits présentant un toponyme de la forme Guerche ou Guierche voisinent des chemins antiques ou médiévaux. Nous avons choisi de nous concentrer ici sur des exemples incontestables et particulièrement explicites. Voir BRUNET, Gaëtan, *Les Guerches dans l'Ouest de la France...*, op. cit., annexe 5.

<sup>22</sup> Sur l'ensablement des côtes du pays de Retz, voir PRIGENT, Daniel, *Contribution à l'étude de la transgression flandrienne en Basse-Loire, Apports de l'archéologie*, Thèse de troisième cycle, Nantes, 1978, p. 49-60 et 69-76 et, localement, DURU, André, *Saint-Brevin à travers les siècles*, s. l., 1996.

<sup>23</sup> TESSIER, Michel, *Les occupations humaines...*, op. cit., p. 273-274.

<sup>24</sup> MAÎTRE, Léon, *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure*, 2 vol., Nantes 1893-1899 ; t. II, *Les villes disparues des Pictons*, p. 370. «En faisant l'une des routes du casino, les cantonniers furent très surpris de trouver une route toute faite. Son prolongement fut découvert en 1888, à la suite d'une grande marée qui emporta beaucoup de sable au large ; la mer, en se retirant, laissa quelque temps visible à tous les yeux un chemin pavé allant du Nord au Sud, sans doute de Saint-Brevin à Saint-Michel.»

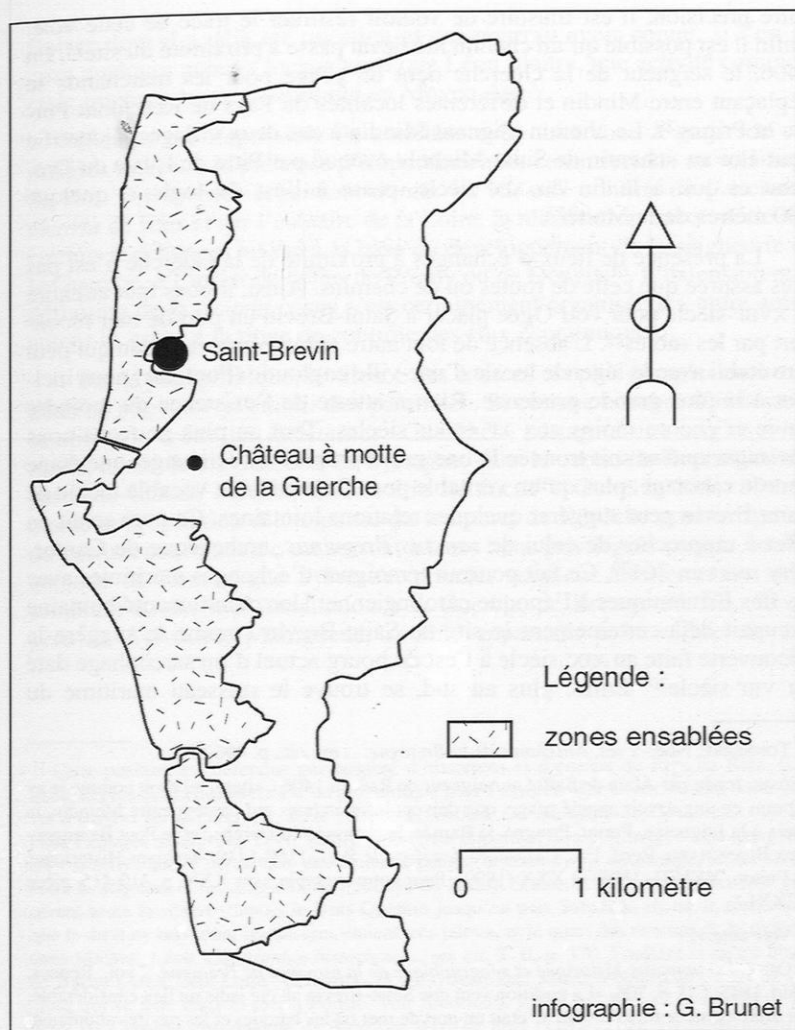


Figure 3. – L'ensablement de Saint-Brevin  
d'après le tableau d'assemblage du cadastre de 1810.

autre précision, il est illusoire de vouloir restituer le tracé de cette voie. Enfin il est possible qu'un chemin médiéval passe à proximité du site<sup>25</sup>. En 1406, le seigneur de la Guerche tient un péage pour les marchands se déplaçant entre Mindin et différentes localités du Pays de Retz dont Pornic et Prigny<sup>26</sup>. Le chemin joignant Mindin à ces deux villages s'identifie peut-être au «chemin de Saint-Michel» évoqué par Pitre de L'Isle du Dre-neuc et qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, passe à l'est du logis, à quelque 200 mètres de la Motte<sup>27</sup>.

La présence de lieux d'échanges à proximité de la Guerche n'est pas plus assurée que celle de routes ou de chemins. Ainsi, il nous faut attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour voir Ogée placer à Saint-Brevin un port de mer recouvert par les sables<sup>28</sup>. L'absence de tout autre témoignage et le lien qui peut être établi avec la légende locale d'une ville engloutie (Pontoise) nous incitent à la plus grande prudence. Rien n'atteste de l'existence du moindre havre et encore moins aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Tout au plus pouvons-nous envisager que se soit trouvée là une grève propice à l'échouage, une étape pour le cabotage, plus qu'un véritable port. Cependant le vocable même de Saint Brevin peut suggérer quelques relations lointaines. Ce nom serait en effet à rapprocher de celui de *sanctus Bregvinus*, archevêque de Cantorbéry mort en 761<sup>29</sup>. Ce fait pourrait témoigner d'échanges maritimes avec les îles Britanniques à l'époque carolingienne. Une communauté humaine occupait déjà certainement le site de Saint-Brevin comme le suggère la découverte faite au XIX<sup>e</sup> siècle à l'est du bourg actuel d'un sarcophage daté du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>. Enfin, plus au sud, se trouve le ruisseau maritime du

<sup>25</sup> TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne...*, *op. cit.*, p. 496-502

<sup>26</sup> Avenu rendu par Alain de Saffré au seigneur de Rais en 1406 : «Item, tel droit comme je ay et prans en ung devoir appelé péage, que doivent les marchans qui passent entre Meindin, la Croix à la Juignése, Pornit, Pringné, la Ramée, la chaussée du Durebec et le Pont Beranger» dans BLANCHARD, René, Ed., *Cartulaire des sires de Rais, 1160-1449*, Archives Historiques du Poitou, XXVIII (1898) et XXX (1899). Pour notre exemple, voir XXX, p. 410-415, pièce CCXXI.

<sup>27</sup> Voir note 12.

<sup>28</sup> OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, 2 vol., Rennes, Rééd. 1845, t. II, p. 706. «La tradition veut que Saint-Brevin ait été jadis un lieu considérable, qui avait même le titre de ville. C'était un port de mer où les barques et les navires abordaient fort heureusement ; mais par le laps de temps, il s'est bouché, et cet endroit a eu le sort de tous les autres qui sont abandonnés sitôt qu'ils sont bouchés et fermés à la navigation et au commerce. Les habitants se souviennent que, dans leur enfance, c'est-à-dire il y a environ 70 ans, les eaux de la mer baignaient les murs de leur cimetière, dont elle est aujourd'hui éloignée de 500 toises». L'édition originale date de 1778-1780.

<sup>29</sup> Ou Canterbury, ville du Kent, en Angleterre.

<sup>30</sup> MAÎTRE, Léon, *Géographie historique...*, *op. cit.*, t. II, p. 371. La datation du sarcophage, qui se trouve aujourd'hui à proximité de la gare routière a été proposée de manière convaincante par Émile Boutin : BOUTIN, E., «Les sépultures paléochrétiennes du Pays de Retz», *Bulletin de la Société d'Études et de Recherches Historiques du Pays de Retz*, n° 5, 1985, p. 7-17.

Boivre dont il a déjà été question et qui pourrait avoir connu, si l'on en croit quelques auteurs locaux ainsi que Léon Maître, une activité commerciale importante, de l'Antiquité au Moyen Âge<sup>31</sup>.

Il nous est impossible de conclure avec assurance à partir de ces maigres indices à la présence d'importants axes commerciaux au voisinage du site. On ne peut cependant douter qu'ici, aux confins de l'ancienne *vicaria* de Rais et sur l'estuaire de la Loire, la réactivation au XI<sup>e</sup> siècle des circuits d'échanges ait été à la base du développement de la seigneurie de la Guerche, à l'instar de celles de Prigny ou de Donges<sup>32</sup>. L'extension et la définition de la *vicaria castri* s'est certainement organisée ici, entre autre, autour et grâce à la prise de contrôle des flux économiques.

Sur le plan politique, le silence des sources est plus complet encore et nous ne pouvons qu'établir des parallèles. Si comme nombre d'historiens semblent le croire les différentes «Guerches» partagent une origine commune, le cas de La Guerche-de-Bretagne, dans le comté de Rennes, étudié par Jean-Claude Meuret, devrait être instructif<sup>33</sup>. Outre la très vraisemblable appropriation d'une partie du temporel de l'évêché pour ce qui est du patrimoine foncier, c'est surtout à leurs liens privilégiés avec la famille comtale de Rennes que Sylvestre, premier seigneur attesté, et les siens semblent devoir leur installation à la Guerche-de-Bretagne<sup>34</sup>. En effet le père de Sylvestre, Mainguené, semble appartenir à la *militia* du duc

<sup>31</sup> Cette position est défendue par nombre d'historiens et d'érudits du Pays de Retz. Il ne manque plus que la découverte d'un port antique pour l'assurer. Voir DURU, André, *Saint-Brevin à travers les siècles*, s. l., 1996 ; TESSIER, Michel, *Les occupations humaines...*, *op. cit.* Pour l'époque médiévale, Léon Maître y place un important lieu d'échange : «La navigation était si active que la perception des droits de péages donnait lieu à un partage, au XII<sup>e</sup> siècle, entre le seigneur et les religieux de l'abbaye de Buzay. Simon et son oncle Hates leur donèrent toute la rivière, depuis le Bois-Quentin jusqu'au port Saludien, ils ne se réservèrent que le droit de bris, dont les anciens étaient très jaloux, et le quart des revenus de la rivière», dans MAÎTRE, Léon, *Géographie historique...*, *op. cit.*, T. II, p. 370. Étudiant la même charte de Buzay (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 44/1) Jean-Luc Sarrazin opte pour l'étier de l'Écluse qui se jette dans la mer à Pornic. Voir SARRAZIN, Jean-Luc, *Recueil et catalogue des actes de l'abbaye cistercienne de Buzay en pays de Rais (1135-1174)*, Thèse de troisième cycle, 4 vol., Nantes, 1977, T. I, p. 91, charte 32.

<sup>32</sup> TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne...*, *op. cit.*, p. 310-344 et GUILLOTET, Hubert, «Les origines du bourg de Donges. Une étape de la redistribution des pouvoirs ecclésiastiques et laïques», *Annales de Bretagne*, T. 84 (1977), p. 548-560.

<sup>33</sup> MEURET, J.-C., «Le poids des familles seigneuriales aux confins de l'Anjou et de la Bretagne : Martigné, Pouancé, La Guerche.», *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. 70, 1993, p.89-123.

<sup>34</sup> *Ibid.* Rappelons qu'avant Sylvestre le père de Mainguené, Thibaud, mais également son demi-frère, Gautier, ainsi que le fils de ce dernier, Guérin, et enfin le frère de Mainguené, Triscan, ont été successivement évêque de Rennes.

Alain III. Dans un acte on le voit qualifié de *miles*<sup>35</sup>. Or comme le souligne Hubert Guillotel, suivi par Jean-Claude Meuret, en Bretagne, à cette époque le *miles* est celui qui appartient «à une *militia* particulière, au groupe de ceux qui exercent des responsabilités à coloration publique»<sup>36</sup>. Avant de devenir évêque, Sylvestre lui-même est présent aux côtés de Conan II dans plusieurs actes. Selon Jean-Claude Meuret, «plus que de leur noblesse [...] c'est sans doute en jouant de cette proximité du pouvoir ducal, incarnant encore la puissance publique, qu'ils [les premiers seigneurs de la Guerche-de-Bretagne] assirent leur légitimité de nouveaux seigneurs.»<sup>37</sup> Si Michel Brand'honneur fait de Sylvestre et non de Mainguené le premier seigneur de La Guerche-de-Bretagne, il s'accorde toutefois à attribuer l'implantation du futur évêque de Rennes à ses liens avec le duc Conan II<sup>38</sup>.

Cette situation n'est pas sans rappeler celle d'autres seigneuries châtelaines du Nantais. Aux marges du comté de Nantes, plusieurs de ces seigneuries ont en effet été fondées par des familles ayant exercé au service du comte des charges publiques d'origine carolingienne<sup>39</sup>. Ainsi Harscoët, qui possède un château à Machecoul dès 1040, descendrait d'un vicomte Gestin<sup>40</sup>. La même charge semble avoir été confiée au début du XI<sup>e</sup> siècle au châtelain du Migron, Droaloi. À Prigny, le premier seigneur connu, Babin, est sans doute le fils d'un *vicarius* du comte de Nantes. Enfin, sur la rive droite de la Loire, le bourg et le château de Donges sont au milieu

<sup>35</sup> «...*Ego Manigenius videlicet miles, ...*», l'acte concerne la donation du monastère de Saint-Cyr à l'abbaye Saint-Julien-de-Tours faite par Mainguené. Voir GUILLOTEL, H., *Les actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, Thèse de droit, Paris II, 1973, Acte n° 35, rédaction I, p. 131-132.

<sup>36</sup> GUILLOTEL, H., «Châteaubriant au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles», *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t.66, 1989, p. 8.

<sup>37</sup> MEURET, J.-C., «Le poids des familles seigneuriales...», *op. cit.*, p. 107.

<sup>38</sup> BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes, Habitat à motte et société chevaleresque (XI-XII siècles)*, Rennes, 2001, p. 102-104. Page 103, note 77, L'auteur remet en cause la validité de l'unique indication toponymique attachée à Mainguené : «On ne peut pas se référer à la table de l'église de Rennes citée plus haut [-«*Menguenei de Guirchia*», dans MORICE, Dom Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves ...*, *op. cit.*, t. I, colonne 353.-] dans laquelle Mainguené est surnommé de La Guerche car les hommes du Moyen Âge avaient tendance à dénommer leurs ancêtres par la même indication toponymique que la leur, même si la localisation initiale de leur parenté était autre.». Pour ce qui est du premier seigneur de la Guerche-de-Bretagne, selon l'auteur le futur évêque aurait été installé à la Guerche, sur des terres épiscopales, entre 1047 et 1066 par le duc Conan II dont il était un fidèle. Le choix du duc aurait été motivé par la volonté de dédommager Sylvestre qui avait vu le siège épiscopal lui échapper après la mort de son oncle Triscan et surtout par le souci de protéger sa frontière face à l'Anjou

<sup>39</sup> TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne...*, *op. cit.*, p. 310-344.

<sup>40</sup> *Ibid.*

du XI<sup>e</sup> siècle entre les mains du vicomte Frioul<sup>41</sup>. Si la proximité géographique de ces différentes seigneuries ainsi que le cas de La Guerche-de-Bretagne peuvent nous laisser imaginer que la Guerche en Saint-Brevin doit, elle aussi, son élévation en seigneurie et la construction de son château à l'appartenance de l'un de ses titulaires au groupe des plus importants agents comtaux, le silence des sources sur l'ascendance d'Alain nous incite à plus de prudence<sup>42</sup>.

Le processus que nous pensons discerner à Ancenis, Oudon ou Blain, dans lequel l'origine de la seigneurie semble tenir plus au bien qui est confié, une forteresse comtale, qu'au rang des bénéficiaires, des gardiens de forteresse et non des vicomtes ou des vicaires, nous paraît en revanche plus plausible<sup>43</sup>. Cette opinion est renforcée par certaines caractéristiques des «Guerches», caractéristiques qui défendent selon nous leurs liens avec la puissance publique.

Nous venons en effet de signaler que nombres de «Guerches» étaient établies à proximité de voies de communication. Cette spécificité est selon nous un argument majeur. On sait que les anciennes voies romaines ont été, pour les plus importantes, utilisées sans discontinuer aux époques mérovingiennes, carolingiennes et jusqu'au début du XI<sup>e</sup> siècle tout en conservant leur statut de voies publiques<sup>44</sup>. Les carolingiens ont été particulièrement attentifs à la préservation de ces routes, et surtout des points de passages que constituent les ponts, comme l'attestent leurs capitulaires<sup>45</sup>. Dans cette mesure, le château de La Guerche (Indre-et-Loire) qui

<sup>41</sup> *Ibid.* et surtout GUILLOTTEL, Hubert, «Les origines du bourg de Donges. Une étape de la redistribution des pouvoirs ecclésiastiques et laïques», *Annales de Bretagne*, T. 84 (1977), p. 548-560.

<sup>42</sup> Chevas a voulu identifier Alain de la Guerche avec Alain le Noir, mais, outre le fait que la chronologie rende la chose peu vraisemblable, cette assertion repose sur une interprétation erronée. Au XV<sup>e</sup> siècle, les Tournemine, qui sont seigneurs de la Guerche, sont également seigneurs de la Hunaudaye, titre que l'auteur attribue à Alain le Noir. Or la seigneurie de la Hunaudaye n'est en rien liée à celle de la Guerche, il s'agit au contraire d'un patrimoine de la famille Tournemine. Voir Médiathèque de Nantes, Ms. 1645, CHEVAS, N° 3 Commune de Saint-Brevin, s.l., s.d., manuscrit, p. 22 : «il est probable que cet Alain seigneur de la Guerche, était celui appelé Alain le Noir, l'un des premiers seigneur de la Hunaudaye, lequel épousa Berthe, fille aînée du duc Conan, troisième du nom.». Cette identification est reprise dans : DURU, André, «La Seigneurie de la Guerche», *Bulletin de la Société d'Études et de Recherches Historiques du Pays de Retz*, N° 2 (1982), p. 25-30.

<sup>43</sup> TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne...*, *op. cit.*, p. 310-349 et CHÉDEVILLE, André, TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale XI-XIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, 1994, p. 147-149.

<sup>44</sup> HUBERT, J., «Les routes du Moyen Âge» dans *Les routes de France, depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, 1959 ; ROUCHE, Michel, «L'héritage de la voirie antique dans la Gaule du Haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)» in *L'homme et la route (en Europe occidentale au Moyen Âge et aux temps Modernes)*, Flaran 2, Auch, 1982, p. 13-32.

<sup>45</sup> *Ibid.* Des *missi dominici* sont ainsi chargés de veiller à l'entretien et la construction de ponts.

s'étend en partie sur la voie romaine Bourges-Saintes et qui contrôle le franchissement de la Creuse ne peut que trouver son origine dans une construction publique antérieure. On signalera d'ailleurs que le site même du château a été très tôt occupé, ainsi que le signale la découverte au XIX<sup>e</sup> siècle d'une tête de statue gallo-romaine<sup>46</sup>. Établis sur un domaine considéré comme public et contrôlant parfois également le passage de rivières de telles structures, comme celle de La Guierche (Sarthe) ou son homonyme de Saint-Amand-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), n'ont pu être implantées en ces lieux qu'avec la bénédiction de l'autorité publique. On peut même imaginer que ces installations se soient faites en lien avec ces routes ou ces ponts. On pense alors à un capitulaire de Charles le Chauve, daté de 853, qui confie l'entretien des ponts «[à] ceux qui tiennent des honneurs, grâce auxquels autrefois, les ponts avaient été fabriqués ou restaurés»<sup>47</sup>. Dès lors, pourquoi ne pas imaginer, dans un même esprit, que les guerches aient eu pour fonction de pourvoir à l'entretien de ponts, de gués ou de voies de communication ?

La thèse traditionnelle qui fait des guerches des forteresses mérovingiennes ou carolingiennes, donc publiques, pourrait être invoqué en renfort<sup>48</sup>. Mais cette identification ne repose que sur une reconstruction lin-

<sup>46</sup> BOUSSARD, Jacques, *Carte archéologique*, N° 8, 1960. COUDERC, Jean-Mary, AUDIN, Pierre, HUBERT, Martine, SCHULE, Alain, *Dictionnaire des communes de Touraine*, s. l., 1987, p. 428-431. PROVOST, M., éditeur, *Carte archéologique de la Gaule : Indre-et-Loire*, Paris, 1988, p. 33.

<sup>47</sup> «Pour la restauration des ponts, là où ils existent de toute antiquité, on les restaurera selon les capitulaires de notre grand-père et de notre père, à savoir par ceux qui tiennent des honneurs, grâce auxquels autrefois, les ponts avaient été fabriqués ou restaurés», «*De pontibus resaurandis, videlicet ut secundum capitularia avi et patris sui, vbi antiquitus fuerunt reficiantur ab his qui honores illos tenent, de quibus ante pontes facti vel restaurati fuerunt*». BORETIUS, A. et KRAUSE, V., *Capitularia*, Hanovre, 1897, t. II, Attigny, 854, c. 4, p. 277. Cité par Michel Rouche dans : «L'héritage de la voirie antique dans la Gaule du Haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)», *op. cit.*, p. 21.

<sup>48</sup> Sur la question des Guerches, voir la bibliographie quasi exhaustive qui suit : BAUDOT, Marcel, «Observations sur certaines appellations s'appliquant aux enclos, en particulier dans le Centre-Ouest de la France», *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1610, du Comité des travaux historiques et scientifiques*, XXX, (1962), p. 171-181. BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes, Habitat à motte et société chevaleresque (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, 2001, p. 90-91. BRUNTERC'H, Jean-Pierre, «Le duché du Maine et la Marche de Bretagne», dans *La Neustrie : Les pays au Nord de la Loire de 650 à 850*, Colloque historique international publié par Hartsmut Atsma, Sigmaringen, 1989, p. 29-127. CHÉDEVILLE, A. et GUILLLOT, H., *La Bretagne des Saints et des Rois*, Rennes, 1984, p. 58-60. GAMILLSCHEG, ERNST, *Romania Germanica. Sprach und Siedlungsgeschichte der Germanen auf den Boden des alten Römerreichs*, Berlin und Leipzig, 1934, § 43, 57, 60, 61, 61a, 62, 67, 68 et carte VII p. 145 ; nouvelle édition : Berlin, 1970, t. I, § 46, 86, 88, 89, 90, 91, 98 et cartes XXX et XXXII p. 229 et 237. FLEURIOT, L., «Notices d'archéologie armoricaine. Recherches sur les sites d'habitat ancien d'après certains toponymes (région entre l'Urne et le Trieux)», *Annales de Bretagne*, 1955, p. 333-356, 1956, p. 125-142, et plus spécialement : p.135 et suivantes. KERLOUÉGAN, F., «Les Guerches, en Matignon (Côtes-d'Armor) : une



guistique – un étymon \*werki – et sur la présence de châteaux, tous postérieurs au XI<sup>e</sup> siècle, sur certains sites. Pourtant, ni la documentation, ni l'archéologie n'attestent à ce jour de l'existence de forteresses antérieures<sup>49</sup>. Sans rejeter définitivement cette hypothèse, la part de doute est donc selon nous trop importante pour en user comme d'un argument.

Enfin, pour revenir à l'exemple de La Guerche-de-Bretagne, la présence de Mainguené à La Guerche, si elle est vérifiée, pourrait soutenir notre hypothèse. Mainguené apparaît à plusieurs occasions dans des actes concernant l'est du comté de Rennes, aux côtés de personnages dont les titres attestent la fonction publique, à savoir le vicomte Josselin et Rivalon le Vicaire<sup>50</sup>. Tout comme ce dernier, Mainguené est un agent de la *militia* du duc Alain III. Cependant, contrairement à celui-ci, aucun titre ne permet de faire le lien entre sa présence dans l'est du Rennais et une «[responsabilité] à coloration publique» pour reprendre les mots d'Hubert Guillotel. Nous ne voyons qu'une seule raison à ceci : la notion de puissance publique est attachée ici non à une circonscription ou une fonction du type *vicaria* mais à un lieu, la Guerche<sup>51</sup>.

Ces différents arguments nous amènent à envisager la présence à la Guerche en Saint-Brevin d'un établissement mineur, peut-être en lien avec les lieux ou des voies d'échanges voisins, et attaché aux prérogatives publiques du pouvoir comtal. Confié à un agent secondaire du même type que les *militēs castri* d'Anceis, d'Oudon ou de Blain, il pourrait être à l'origine de la seigneurie et du château.

### *Le château à motte de la Guerche : une tentative de datation*

Il nous apparaît essentiel, pour mieux comprendre la genèse de ce château à motte, de considérer les possibles occupations antérieures

---

nouvelle pièce à ajouter à la liste de Guy Souillet ?», in *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales, Mélanges réunis en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, 1998. LE MOING, Jean-Yves, *Les noms de lieux bretons de Haute-Bretagne*, Spézet, 1990, p. 305. MEURET, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoir et paysage sur la Marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen Âge)*, Laval, 1993, p. 266-267 et note 12. QUENTEL, P., «La Guerche, les Vikings et la Bretagne» in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, n° 42, 1962, p. 23-47. ROUCHE, Michel, *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes (418-781). Naissance d'une région*, Paris, 1982, p. 119-120 et 355-357. SALIN, E., *La civilisation mérovingienne*, Paris, 1950, t. I, p. 380-383. SOUILLET, Guy, «Toponymie et Histoire. La Guerche. Le problème de la Marche franco-bretonne», *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, n° 24, 1944, p. 25-46. TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne...*, op. cit., p. 104-105.

<sup>49</sup> BRUNET, Gaëtan, *Les Guerches dans l'Ouest de la France...*, op. cit., p. 69-73.

<sup>50</sup> MEURET, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoir et paysage sur la Marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen Âge)*, Laval, 1993, p. 297.

<sup>51</sup> Sur la question d'une mission publique attachée aux «Guerches» voir BRUNET, Gaëtan, *Les Guerches dans l'Ouest de la France...*, op. cit., p. 76-81.

avant de proposer la moindre datation. À l'occasion de ses prospections, Michel Tessier a découvert à l'est de l'actuel logis, en bordure de la Route Bleue (D123), des fragments de céramiques gallo-romaines<sup>52</sup>. Bien que nous ne soyons pas en mesure d'établir une continuité d'occupation du site, nous ne pouvons manquer de remarquer la présence de vestiges de même époque ou encore de voies antiques au voisinage d'autres «guerches» dont il a déjà été question : une statue gallo-romaine à La Guerche en Indre-et-Loire, des monnaies à la Guierche en Saint-Amand-sur-Sèvre<sup>53</sup>.

Mais à lui seul le toponyme Guerche évoque une structure plus ancienne. Nous avons vu que les analyses traditionnelles proposaient, sans vraiment convaincre, de voir derrière ce dernier une forteresse. À défaut de pouvoir soutenir cette thèse nous adhérons en revanche à certaines chronologies avancées. La dispersion du toponyme, de la Bretagne aux contreforts de l'Auvergne et de la frontière normande au cœur du Poitou, mais également les liens suggérés précédemment de celui-ci avec la puissance publique imposent que les Guerches ait été édifiées sur l'initiative d'un pouvoir supra-régional et dépositaire de l'autorité publique : la monarchie franque<sup>54</sup>. Ainsi, sans rentrer ici dans le détail, les études que nous avons menées sur l'ensemble de la zone de répartition du toponyme ainsi que sur les conditions politiques des régions concernées nous ont conduit aux mêmes conclusions que Jean-Pierre Brunterc'h pour la seule Bretagne<sup>55</sup> : une implantation étalée entre le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du IX<sup>e</sup> siècle, affectant les différentes régions du royaume carolingien au rythme des conquêtes et des soumissions.

À Saint-Brevin, c'est une fois de plus la charte de 1113 qui nous incite à nous interroger. En effet, dans celle-ci la chapelle est placée *in castello Guirchie* alors qu'elle est distante de la basse-cour de près de 125 mètres. L'existence d'un premier ensemble d'époque carolingienne répondrait à nos interrogations. Les moines auraient pu en effet attacher au terme *castello*, somme toute assez vague, un ensemble beaucoup plus étendu que le seul château à motte, intégrant une ou plusieurs bâtisses plus anciennes parmi lesquelles la chapelle. De plus, l'édification de mottes sur des sites plus anciens, qu'ils s'agissent ou non de fortifications, est large-

<sup>52</sup> TESSIER, Michel, *Rapport de prospection inventaire dans la zone ouest du Pays de Retz (Loire-Atlantique)*, Autorisation 97/054. Rapport dactylographié conservé dans l'armoire des prospecteurs à la Bibliothèque du Service Régional d'Archéologie des Pays de la Loire.

<sup>53</sup> Voir note 21.

<sup>54</sup> BRUNET, Gaëtan, *Les Guerches dans l'Ouest de la France...*, *op. cit.*, p. 76-80.

<sup>55</sup> BRUNTERC'H, Jean-Pierre, «Le duché du Maine et la Marche de Bretagne», dans *La Neustrie : Les pays au Nord de la Loire* ..., p. 29-127. Voir plus spécialement : p. 80-82. BRUNET, Gaëtan, *Les Guerches dans l'Ouest...*, *op. cit.*, p. 81-90.

ment attestée<sup>56</sup>. Enfin, si l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes possède la chapelle, ce que ne contestent pas les moines de Saint-Aubin d'Angers, elle ne dispose pas de titres pour justifier de ses prétentions<sup>57</sup>. Cette absence suggère plus l'ancienneté de la donation, et donc une possible perte du titre, que son entrée récente, un siècle tout au plus, dans le patrimoine de l'abbaye.

Sans être acquise, la présence d'un établissement antérieur à la motte nous apparaît donc plus que vraisemblable. La nature exacte de celui-ci demeure toutefois obscure<sup>58</sup>. Cet historique du site, s'il demeure soumis à l'hypothèse, va nourrir notre réflexion et notre recherche de la date à laquelle cet ensemble a vu l'édification d'un château à motte.

Les toutes premières mottes castrales seraient apparues entre l'extrême fin du x<sup>e</sup> siècle et les toutes premières décennies du xi<sup>e</sup> siècle, entre le Rhin et la Loire moyenne. Présent dans toute la France, où il s'est rapidement imposé dès le premier quart du xi<sup>e</sup> siècle, ce nouveau type de château va, dans la seconde moitié du siècle et jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle, se répandre dans presque toute l'Europe<sup>59</sup>.

Sur place, à défaut de fouilles, les prospections sur le site de Michel Tessier permettent de formuler une première proposition<sup>60</sup>. Celui-ci a en effet découvert dans un chemin des tessons daté du xi<sup>e</sup> siècle. Il est envi-

<sup>56</sup> Forteresses du Haut Moyen Âge, *aula* carolingienne, etc. Voir : FOURNIER, G., *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Paris, 1978, p. 69 ; 74-75 : « Si des châteaux à motte remontent à la transformation d'une forteresse du Haut Moyen Âge, une telle filiation n'a pas eu pour autant un caractère général. Parmi les nouveaux châteaux, dont le nombre fut d'ailleurs rapidement plus grand que celui des forteresses antérieures, beaucoup d'autres eurent une origine différente et se sont implantés dans des sites choisis soit en raison de la présence d'un établissement antérieur de caractère non militaire dont la fortification parut nécessaire, soit en raison de leur valeur défensive propre. Les deux types de fortifications ne répondaient pas aux mêmes nécessités ».

<sup>57</sup> BERTRAND de BROUSSILLON, Arthur, LELONG, Eugène, *Cartulaire de l'Abbaye...*, t. II, *Chartes Complémentaires*, Angers, 1903, p. 305, pièce DCCCXXIX : « *Habebant monachi Sancti Albini, in territorio nannetensi, matricem ecclesiam Sancti Brevdani, infra cujus terminos monachi Sancti Jovini capellam in castello Guirchie non satis canonicè possidebant.* ».

<sup>58</sup> L'hypothèse de Michel Tessier d'une enceinte englobant motte et basse-cour pourrait suggérer la présence d'une enceinte de terre destinée à mettre en défense un ensemble antérieur. Mais, sans exclure la présence de telles fortifications, nous remettons en cause le tracé proposé par l'auteur, voir plus haut, note 13.

<sup>59</sup> DEBORD, André, *Aristocratie et pouvoir, le rôle du château dans la France médiévale*, Paris, 2000 ; FOURNIER, Gabriel, *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Paris, 1978, pp. 66-71. Les Fortifications de terre en Europe occidentale du x<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle (Colloque de Caen, 2-5 octobre 1980), *Archéologie Médiévale*, XI, 1981, p. 5-123. Et plus spécialement, p. 8-11.

<sup>60</sup> TESSIER, Michel, Rapport de P.I. n° 97.054, 1990, conservé à la bibliothèque du S.R.A. des Pays de la Loire. Voir les pages 52 à 55.

sageable que ceux-ci soient à rapprocher d'une occupation voisine de la motte, voire directement de celle-ci. La matière nécessaire à la recharge du chemin pourrait en effet avoir été arraché à la motte ou à son environnement<sup>61</sup>.

Dans les textes, comme nous l'avons vu, le château n'apparaît qu'en 1113. Mais ceux-ci suggèrent également de manière indirecte l'ancienneté de l'ensemble castral. Dans la première charte, Alain témoigne de la donation de Barbota en sa qualité de *dominus Guirche*, seigneur de la Guerche<sup>62</sup>. Le second témoin, Garsire de Retz, est désigné sous le même vocable de *dominus*<sup>63</sup>. Or à cette époque la seigneurie tenue par ce dernier, tout à la fois foncière et banale, est sans conteste la plus importante du Pays de Retz. On ne peut imaginer que les moines de Saint-Aubin accordent un titre identique à un baron et à un personnage de second rang ne disposant que de quelques terres. Alain exerce donc bien son *dominium*, son pouvoir absolu, sur la Guerche. Il y a alors tout lieu de penser que la seigneurie est déjà bien établie en 1104. Ce qui sous-entend qu'à l'instar des seigneurs de Rais à Machecoul et selon les usages de l'époque on y a édifié un château à motte à une époque antérieure.

Noël-Yves Tonnerre a identifié dans le comté nantais trois phases, somme toute assez classiques, de construction. Une première, du début du XI<sup>e</sup> siècle aux années 1030-1040, durant laquelle les châteaux construits relèvent, au moins pour certains d'entre eux, de la puissance publique, celle du comte de Nantes. La seconde période, qui s'étend des années 1040 aux années 1070 serait marquée par la prise d'autonomie des anciens serviteurs que sont les vicomtes et même de certains gardiens de forteresses. Enfin, après les années 1070, viendrait l'âge des seigneuries de moindre envergure, en partie dues aux partages successoraux et au souci des barons nés de la période précédente de mieux contrôler leur territoire<sup>64</sup>. Nous avons vu que l'appartenance des ancêtres d'Alain au groupe des plus importants agents comtaux est loin d'être assurée. Ce qui rend peu probable une édification du château avant les années 1040. Tout en revanche concourt à rapprocher la motte de la Guerche en Saint-Brevin de la seconde et plus encore de la troisième phase de construction identifiée par Noël-Yves Tonnerre.

<sup>61</sup> Suggestion personnelle de Nicolas Rouzeau (S.R.A. des Pays de la Loire), pour laquelle nous le remercions.

<sup>62</sup> «*Alanus Dominus guirche*». Arch. dép. Maine-et-Loire, H 110, fol. 42 et H 1781 ; MORICE, Dom Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves* ..., t. I, colonne 389 et BERTRAND de BROUSSILLON, Arthur, LELONG, Eugène, *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers* ..., t. I, p. 385, pièce DCCCCX.

<sup>63</sup> *Ibid.* «*Dominus de Razais*».

<sup>64</sup> TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne*, ..., p. 312-313.

Nous pensons en premier lieu au contexte de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle qui semble s'accorder à notre hypothèse. C'est en effet certainement après 1050 que l'initiative de la construction d'un château à la Guerche a été prise. À cette date la disparition du comte de Nantes, Mathias, ouvre une période de troubles favorable à l'émancipation des agents comtaux<sup>65</sup>. Le duc Conan II s'étant rendu maître du comté après la mort de Mathias, il voit en effet rapidement s'opposer à lui, à la faveur de la révolte d'Eudes – l'oncle de Conan – et d'une partie de l'aristocratie bretonne, le comte de Cornouaille, Alain Canhiart<sup>66</sup>. Marié à Judith, tante du défunt Mathias, ce dernier revendique pour son fils Hoël le comté de Nantes. Par les armes ou par la diplomatie, nous l'ignorons, il l'obtient en 1054. C'est vraisemblablement durant cet épisode que le vicomte de Nantes, Frioul, quitte la cité pour s'installer à Donges<sup>67</sup>. Nous avons suggéré plus haut l'appartenance des premiers seigneurs de la Guerche à un groupe d'agents mineurs du pouvoir comtal. Il n'est donc pas absurde de proposer comme estimation la plus haute une époque contemporaine de celle de l'installation du vicomte ou de peu postérieure.

La troisième phase de construction emporte toutefois plus sûrement notre suffrage. En effet les luttes que Hoël, devenu comte de Cornouaille à la mort de son père en 1058 et duc de Bretagne en 1066, mène contre les seigneurs révoltés (en Cornouailles ou contre Ranulf de Gaël), si elles attestent de la volonté du duc de maintenir son autorité, témoignent surtout de l'agitation d'une aristocratie déjà bien établie et émancipée. À partir de 1070, comme Noël-Yves Tonnerre le relève, cette aristocratie est alors en mesure d'encourager la construction de nouveaux châteaux et de seigneuries subordonnées. Ainsi, à Saint-Brevin, nous pensons que la motte a pu être édifiée avec l'accord ou sur ordre des seigneurs de Rais. Cette hypothèse nous paraît pouvoir être étayée par la charte de 1104. La présentation des témoins de Barbota pourrait en effet traduire en partie la hiérarchie d'alors. Bien qu'il ne soit nullement fait mention d'une quelconque autorisation pour ce don, on peut imaginer que la présence d'Alain comme témoin soit liée à son crédit et sa notabilité dans la paroisse, voire très certainement au fait que sa seigneurie s'étende sur le bourg de Saint-Brevin. La présentation successive d'Alain et de Garsire de Rais prendrait alors le sens d'un accord tacite du seigneur des lieux et de son suzerain pour le don fait sur leurs domaines<sup>68</sup>. Cette vassalité que l'on devine au début

<sup>65</sup> Nous remercions Jean-Pierre Brunterc'h d'avoir attiré notre attention sur ce point.

<sup>66</sup> Pour un rappel des faits, voir CHÉDEVILLE, André et TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale, XI-XIII siècle*, Rennes, reprint 1994, p. 42-43, 59-60.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 142-143.

<sup>68</sup> «*Alanus Dominus guirche. Garsilius Dominus de Razais. Judiquel Hueluc. Radulfus de Corset. Evenus Gatinat [...]*» : voir note 3.

xii<sup>e</sup> siècle pourrait alors tout à fait s'être mise en place dans le dernier tiers du siècle précédent dans le cadre de la construction, soutenue par les barons de Rais, en l'occurrence peut-être Gestein II, du château à motte de la Guerche.

## Synthèse

À l'époque carolingienne, entre la seconde moitié du viii<sup>e</sup> siècle et la première moitié du ix<sup>e</sup> siècle, un ensemble mineur, peut-être fortifié et déjà pourvu d'une chapelle, est édifié à la Guerche à proximité voire sur un possible établissement gallo-romain. Cette installation, qui peut être mise en parallèle avec celle de structures de même nom dans tout l'Ouest, paraît ici répondre à la volonté du pouvoir carolingien de contrôler les axes et les flux humains ou de marchandises qui longent le littoral du Pays de Retz depuis ou jusqu'à la pointe de l'estuaire, à Saint-Brevin, où une communauté humaine profite d'être une étape sur les circuits de grand cabotage. Après le long épisode scandinave, la Guerche abrite sans doute encore à la fin du x<sup>e</sup> siècle un établissement public mais de faible importance.

Dans la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle d'anciens agents du comte de Nantes s'émancipent progressivement à partir de leurs châteaux. Désireux de profiter de la réactivation des échanges commerciaux et d'asseoir leur pouvoir, ces barons encouragent la construction de nouveaux châteaux à motte. À la Guerche en Saint-Brevin c'est alors probablement le seigneur de Rais qui incite un agent mineur du pouvoir comtal à construire un château à motte en l'intégrant dans sa vassalité. Dans le dernier tiers du xi<sup>e</sup> siècle, sans forcément abandonner l'ensemble postérieur, le maître des lieux décide donc sans doute d'édifier une motte. Pour ce faire, il choisit un site tout à la fois propice à une mise en défense et proche, le marais se trouvant à l'ouest de l'établissement carolingien. Commence alors la rapide transformation d'une modeste structure publique en une seigneurie, transformation qui sera achevée dès le début du xii<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'en témoigne la présence d'un *dominus*. À la fin du siècle, la concession par Simon de la Guerche et son oncle de terres, de droits et même d'un homme aux moines de Buzay ne laisse plus aucune place au doute<sup>69</sup>. La châtelainie est bel et bien constituée.

Cette brève étude nous paraît démontrer une fois encore la place centrale du château à motte dans la problématique de redéfinition des pouvoirs au xi<sup>e</sup> siècle. Plus que l'ascendance carolingienne qui ne nous semble pas

<sup>69</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, H 44/1, édité par Jean-Luc Sarrazin : SARRAZIN, Jean-Luc, *Recueil et catalogue des actes de l'abbaye cistercienne de Buzay en pays de Rais, 1135-1174*, Thèse de troisième cycle, 4 vol., Nantes, 1977, T. I, p. 91, charte 32.

ici justifier à elle seule la délégation du ban dans son ensemble, nous pensons pouvoir avancer, à la suite d'André Debord, que le château est bien l'élément déterminant dans la constitution d'une seigneurie : «La présence du château appelle, secrète le ban, quelle que soit l'origine de la construction [(usurpation ou délégation)] : c'est ensuite une simple affaire de circonstance qui permet, ou non, de réaliser une seigneurie châtelaine»<sup>70</sup>. Tout autant symbole que réelle forteresse, il est l'instrument des agents du pouvoir comtal, des vassaux ou des alleutiers les plus puissants dans leur quête d'émancipation. C'est à partir de lui que ces hommes vont prendre le contrôle du territoire, étendre ou usurper des droits banaux et ainsi affirmer leur nouveau pouvoir.

Gaëtan BRUNET

## RÉSUMÉ

Les premières mentions écrites d'une seigneurie et d'un château à la Guerche datent des premières décennies du XI<sup>e</sup> siècle. Sur place les vestiges d'un ancien château à motte se laissent deviner. Il n'est pas exclu qu'ait préexisté là un ensemble public d'époque carolingienne en lien avec quelques voies de communication terrestres voire maritimes. La construction du château à motte quant à elle semble pouvoir être datée du dernier tiers du XI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un ensemble défensif typique de cette époque réunissant motte et basse-cour et bordé par un marais. L'édification s'est probablement faite avec le soutien, voire sur l'initiative des seigneurs de Rais, ces derniers intégrant dans leur vassalité les nouveaux châtelains. Cette hypothèse de restitution met en avant la primauté de l'apparition d'un château sur l'ascendance publique dans le processus de création d'une seigneurie châtelaine.

*Nous tenons tout particulièrement à remercier MM. Jean-Christophe Cosard, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, Nicolas Bernigaud, doctorant en archéologie spatiale à l'U.M.R. 6130 du C.N.R.S., CEPAM, Valbonne - Sophia Antipolis, André Duru, Philippe Josserand, maître de conférences à l'université de Nantes et Jean Kerhervé, professeur à l'université de Bretagne occidentale, pour leur aide, leurs conseils et leur soutien.*

<sup>70</sup> DEBORD André, *Aristocratie et pouvoir, le rôle du château dans la France médiévale*, Paris, 2000, p. 49-55.